



**Banque
de la Réunion**

GRUPE CAISSE D'EPARGNE

Rapport financier semestriel

30 juin 2008

Sommaire

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE AU 1^{er} SEMESTRE 2008

LES FAITS MARQUANTS AU 1^{er} SEMESTRE 2008

L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

LA GESTION DES RISQUES (Norme IFRS 7)

COMPTES CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2008


RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I- L'ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »



Le Président du Conseil d'administration
M. Christian CAMUS



Le Directeur général
M. Jean-Louis FILIPPI

II- RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

CHIFFRES CLES 30 JUIN 2008

	déc-07	juin-08
Bilan consolidé (en millions d'euros)		
Dépôts de la clientèle	1 302,91	1 296,45
Prêts bruts à la clientèle	2 084,40	2 067,05
Total du bilan	2 550,86	2 468,70
Fonds propres nets	192,37	205,19
Encours de provisions	98,98	106,39
Résultat consolidé (en million d'euros)	déc-07	juin-08
Produit net bancaire	97,96	56,07
Résultat brut d'exploitation	41,81	25,13
Coût du risque net	-16,02	-6,5
Bénéfice net comptable	16,52	16,06
Part du Groupe	16,93	16,01
Intérêts minoritaires	0,41	-0,04
Bénéfice distribué	11,7	
Eléments boursiers (en euros par action)	déc-07	juin-08
Résultat	11,88	10,11
Dividende net versé	11,7	
Cours le plus haut	278,9	263
Cours le plus bas	260	176,12
Capitaux propres	124,46	127,53

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE AU 1er SEMESTRE 2008

Depuis 2006, les économies réunionnaises et mahoraises connaissent un rythme de croissance nettement plus rapide qu'en Métropole. Ce trend a persisté au premier trimestre de l'année 2008 et semble s'être également maintenu au second trimestre.

Réunion : une croissance portée principalement par la commande publique

Impulsée par les grands chantiers d'infrastructures et de réaménagement du territoire, la croissance de l'économie réunionnaise se maintient depuis plusieurs années aux alentours de 4 % par an. Cette croissance, qui se confirme au premier trimestre 2008, est portée notamment par le secteur du BTP, qui en constitue l'un des principaux moteurs, mais également par l'industrie manufacturière et le secteur touristique. L'industrie agroalimentaire témoigne également d'un certain dynamisme malgré la flambée des cours mondiaux des matières premières agricoles (riz notamment). Le marché de l'emploi à la Réunion a pour sa part une nouvelle fois évolué de manière favorable au 1er trimestre 2008. On constate en revanche un certain renforcement de l'inflation (taux en glissement annuel se situe à 3,7 % en juin 2008) et une certaine prudence des entreprises en matière d'investissements, notamment en raison des incertitudes portant sur la future Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer.

Les perspectives à moyen terme paraissent favorables en matière de dépenses publiques : on notera en effet l'entrée en vigueur effective des Programmes Opérationnels 2007-2013 (concernant notamment les secteurs clés du tourisme et de l'agriculture diversifiée), la Réunion se voyant allouer à ce titre (fonds RUP inclus) 1 531 M€ sur un total de 3 178 M€ attribués aux DOM.

Mayotte : forte progression de l'investissement des entreprises

Mayotte connaît une croissance économique très rapide, avoisinant sans doute les 10% par an, impulsée essentiellement par l'essor des transferts publics et la politique de rattrapage social et de mise à niveau des minima sociaux. Cette croissance est soutenue par une consommation des ménages dynamique, la poursuite des investissements réalisés par les entreprises ainsi que par une reprise de l'activité dans le secteur de la construction, particulièrement dynamique. De surcroît, la commande publique devrait s'accroître dans les mois à venir, notamment grâce à la signature du 13ème contrat de projet (2008-2014) entre l'Etat et la Collectivité.

Les perspectives à moyen terme paraissent également favorables compte tenu notamment de la revalorisation du SMIG mahorais: l'accord du 2 février 2007 a fixé les paliers des augmentations pluriannuelles du SMIG, pour arriver à 85 % du SMIC net de métropole au 1er juillet 2010.

L'activité des banques réunionnaises :

Le marché bancaire local, resté abrité des difficultés financières internationales, s'est notamment caractérisé par une distribution de crédit à destination des entreprises de + 1,6% entre décembre 2007 et mars 2008, et des ménages de + 0.5% sur la même période.

Il faut néanmoins noter une remontée du risque de crédit (+ 5% de créances douteuses brutes au premier trimestre), la poursuite de la remontée des taux d'intérêt et des taux de crédit (+12 points de base pour le taux moyen pondéré global entre juillet 2007 et janvier 2008), ainsi qu'une diminution de la collecte de dépôt dans le département (-7.7% entre décembre 2007 et mars 2008 pour les dépôts à vue). De surcroît, l'année 2007 a montré que le poids de la concurrence, allié au coût du refinancement, pèsent de plus en plus sur les produits nets bancaires (PNB) et les résultats des banques.

Source : IEDOM

LES FAITS MARQUANTS AU 1er SEMESTRE 2008

Au cours du 1^{er} semestre 2008, la Banque de la Réunion a poursuivi sa politique de développement de son fonds de commerce, politique s'inscrivant dans l'axe stratégique de la FINANCIERE OCEOR dont l'objectif est de disposer d'un pôle de banque commerciale à l'outre-mer et à l'international répondant aux exigences de performance commerciale et de rentabilité.

Dans un environnement règlementaire en constante évolution ; la Banque de la Réunion a renforcé la maîtrise de ses risques par une organisation optimisée de ses structures et contrôles, elle continue à fiabiliser ses données commerciales dans le cadre des travaux de préparation de qualification BALE II.

L'année 2008 constitue la première année de mise en œuvre de son plan à moyen terme 2008-2012 orienté sur l'élargissement de l'offre produits pour les différents types de clientèle et sur le projet « Convergence ». Ce projet Convergence consiste en la constitution à la Financière Océor de plateformes centrales de production bancaire dont l'objectif est la réallocation de moyens humains dans la banque vers les fonctions en relation directe avec la clientèle et au service d'une politique commerciale ambitieuse. La réalisation de ce projet alliée à une politique de maîtrise des coûts devraient permettre à la Banque de la Réunion à terme d'améliorer ses performances commerciales et financières, et notamment son coefficient d'exploitation.

Un mouvement social à base de revendications salariales, a perturbé le fonctionnement de la banque durant 3 semaines au cours du mois d'avril. Ce mouvement a eu des répercussions sur l'activité commerciale et les frais de gestion de l'exercice.

Le produit net bancaire s'établit à 56,1 M€ au 30/06/2008, en progression de 16% par rapport au 30/06/2007. Retraité des éléments non récurrents du premier semestre 2008, le PNB courant reste stable par rapport au 30 juin 2007.

Le résultat d'exploitation s'élève à 18,6 M€ en progression de 52% par rapport au 30 juin 2007, mais hors éléments non récurrents, il s'établit en baisse de 12% par rapport au 30 juin 2007.

Le résultat net part de Groupe s'inscrit à 16 Millions d'euros au 30 juin 2008 contre 8,4 M€ au 30/06/2007.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 205,2 millions d'euros ; la rentabilité des fonds propres se situe à 15,91 %. Le coefficient d'exploitation s'établit de ce fait à 55 % au 30 juin 2008 contre 58 % au 30 juin 2007 en amélioration de 3 %.

L'ACTIVITE COMMERCIALE AU 1er SEMESTRE 2008

La banque des particuliers et des professionnels

La Banque de la Réunion s'est attachée à renforcer le maillage de son réseau sur toute l'île. Son dispositif commercial comprend 24 agences, 91 guichets automatiques et divers accès de banque multicanal : Internet, plateforme téléphonique, téléphones mobiles ...

Les principaux axes de développement de la banque de détail passent par la commercialisation d'une gamme complète d'offres compétitives.

Les forfaits

La commercialisation des forfaits qui regroupent un ensemble de produits et services dans un même contrat, a débuté au mois de mars. Au 30 juin, le nombre de souscriptions dépasse les prévisions établies, ce qui traduit un accueil favorable de la clientèle. La commercialisation se poursuit sur un bon rythme et les prévisions budgétaires devraient être atteintes en fin d'année.

Le lancement des forfaits et l'ajustement tarifaire qui l'accompagnait, devraient favoriser la fidélisation de notre clientèle et donner à la banque un atout supplémentaire pour la conquête de nouveaux clients du fait d'une tarification des services plus compétitive.

La collecte de ressources

Compte tenu de l'évolution des marchés, la politique commerciale a été orientée en priorité vers la collecte de ressources bilantielles. La Banque de la Réunion a significativement augmenté ses encours de ressources à terme (+ 8%) et a réussi le placement de 6 M€ d'Emprunt Ecureuil. Les autres supports d'épargne n'ont pas été délaissés pour autant et ont continué leur progression.

Cette orientation devrait se confirmer au second semestre.

Les crédits

La production de crédits de la Banque de détail s'inscrit légèrement en retrait par rapport à l'évolution du marché de la Réunion sous l'effet du mouvement social, de la politique d'octroi sélective appliquée et de l'évolution des taux.

Les professionnels

Les professionnels restent un secteur privilégié de la banque. La stratégie de conquête sera facilitée par les agences de proximité ouvertes récemment, par le déploiement d'une nouvelle génération d'automates capables notamment de compter les remises espèces et de créditer immédiatement les comptes des clients et par la commercialisation du produit WEB EDI permettant de faciliter la télétransmission de manière sécurisée des ordres de virements et de prélèvements.

La gestion privée

Le développement de la gestion Privée se poursuit grâce aux synergies mises en œuvre avec les professionnels et la Banque de Développement Régional (financement des acquisitions, cession de société, transmission de patrimoine, ...)

Par ailleurs, la gamme proposée a été enrichie par les Plan d'Epargne Interentreprises (PEI) et les Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCOI), grâce à la mise en place d'un partenariat avec Interepargne, filiale de Natixis leader en France sur ce marché. Ces produits, associés à la défiscalisation industrielle et à tous les produits et services proposés par la Compagnie 1818, filiale du groupe spécialisée dans la gestion de fortune, nous permettent d'offrir une gamme de produits et services, complète et performante à notre clientèle.

La banque de Développement Régional

Fort de son ancrage territorial la Banque de la Réunion est le partenaire de tous les acteurs du développement économique et social de la Réunion, des plus petits aux plus grands.

Proximité, innovation, services : la Banque de la Réunion s'appuyant sur les expertises du Groupe Caisse d'Epargne propose aux collectivités locales, au secteur hospitalier, aux organismes du logement social, aux acteurs de l'économie sociale, aux entreprises de proximité et aux professionnels de l'immobilier une offre complète pour financer leurs projets, simplifier leur gestion, optimiser leurs placements.

Marché des Entreprises :

Le premier semestre 2008 est à nouveau marqué par un fort développement des crédits d'investissement. Sur cette période, la Banque de la Réunion a doublé sa production par rapport au premier semestre 2007. Elle a également entamé depuis le début de l'année le transfert des PME (Chiffres d'Affaires supérieur à 750 K€ et un effectif d'au moins 10 salariés) des agences vers le Centre d'Affaires Entreprises afin d'offrir à cette clientèle un service dédié.

Marché de l'immobilier :

La loi de défiscalisation « Girardin » actuelle arrive à son terme et accélère la sortie des projets de promotions immobilières. Sur ce segment de marché, la Banque de la Réunion réalise un volume de financements identique à celui du premier semestre 2007 du fait d'un recentrage de ses activités sur des opérateurs professionnels de référence.

Secteur Public Territorial et Economie Sociale :

La Banque de la Réunion, après avoir doublé sa part de marché en 2007 (estimée à 10 % au 31/12/07) sur le Secteur Public Territorial devrait confirmer son statut de financeur privilégié des collectivités locales en réalisant une nouvelle progression de sa production de crédits sur le premier semestre 2008 de 140 % par rapport à la même période 2007. Par ailleurs, le renforcement au premier semestre 2008 de ses équipes sur le marché de l'Economie Sociale doit permettre à La Banque de la Réunion de se positionner comme acteur de référence sur ce marché.

L'ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

1 Bilan consolidé résumé

Au 30/06/2008, le total de bilan du Groupe Banque de la Réunion s'établit à 2 469 M€, contre 2 551 M€ au 31/12/2007, en retrait de 3%.

1.1 A l'actif

Portefeuille-titres et titres de participation

L'encours des actifs disponibles à la vente atteint 15,3 M€ au 30/06/2008 en baisse de 2 M€ par rapport à l'exercice précédent, suite à la cession d'une partie du portefeuille. Par ailleurs, en raison d'une vente à intervenir sur le deuxième semestre, nous avons reclassé notre participation dans la Banque des Mascareignes en actifs financiers disponibles à la vente, à la juste valeur représentée par la valeur de la transaction.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

L'encours, représenté principalement par des opérations de prêts à notre maison mère, varie de 306 M€ au 31/12/2007 à 183 M€ au 30/06/2008 suite à des opérations de remboursement anticipé.

Emplois clientèle

Au 30/06/2008, l'encours de crédits accordés à la clientèle (y compris crédit-bail et nets de provisions) s'élève à 2067 M€ contre 2084 M€ à fin 2007, en retrait de 1% sur 6 mois.

Cette baisse est principalement expliquée par l'évolution des encours des crédits court terme dont le volume était particulièrement élevé à fin 2007 (-13%), des crédits d'équipements (-8%) en raison notamment de la fin programmée d'une opération de défiscalisation et des crédits à la consommation (-10%).

L'encours des opérations de crédit-bail s'établit à 248 M€, en hausse de 7%.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En 2008, le programme de réaménagement des agences et du siège a été poursuivi pour un montant d'investissements de 1,2M€. Par ailleurs, des logiciels ont été acquis pour un montant de 0,9 M€.

1.2 Au passif

Encours clientèle

L'encours de collecte clientèle (y compris TCN) est stable par rapport à fin 2007. Cette évolution est soutenue par l'encours des titres sur créances négociables qui augmente de 20%. L'encours des comptes ordinaires créditeurs s'établit en baisse de 6% par rapport au 31/12/2007 en raison de la variation saisonnière et l'encours des comptes d'épargne à régime spécial est en hausse de 1% par rapport au 31/12/2007.

Fonds propres

Les capitaux propres part du groupe, s'élèvent à 205,2 M€ au 30/06/2008, contre 192,4 M€ au 31/12/2007 (+6,6%), et résulte notamment de la distribution du résultat 2007 pour 17,5 M€ en majeure partie sous forme d'actions pour un montant de 15,7 M€ et le solde, soit la somme de 1,8 M€ en numéraire et du résultat du premier semestre 2008 pour 16M€.

1.3 Hors-bilan

Capitaux gérés

Les encours d'épargne commissionnée enregistrent une baisse de 8% au 30/06/2008.

Le montant des actifs gérés et conseillés atteint 459 M€ à fin juin 2008 dont 60% en valeurs mobilières et 40% en assurance-vie.

A la suite d'une cession de SICAV monétaires pour un montant significatif au premier semestre 2008, l'encours des valeurs mobilières s'établit à 277 M€ au 30/06/2008, en retrait de -14% par rapport à fin 2007.

L'assurance-vie dont l'encours s'établit à 182 M€ est stable par rapport au 31/12/2007, avec une progression de 6% sur des produits du Groupe Caisse d'Epargne : Ecureuil Vie et Compagnie 1818 compensé par un recul sur les produits hors-groupe.

2- Compte de résultat

Au 30/06/2008 le résultat net part du Groupe s'établit à 16 055 M€ contre 8 360M€ au 30/06/2007.

- **La marge nette d'intérêts** s'établit à 25,1 M€ au 30/06/2008 contre 31,6 M€ au 30/06/2007, soit -21%. Deux facteurs expliquent cette baisse : un changement de présentation sur certains produits de notre activité de crédit-bail portés au second semestre 2007 en produits des autres activités, et une indemnité de remboursement anticipée payée en 2008. Retraitée de ces 2 éléments, cette diminution s'établit à 5% en raison d'un recours croissant aux ressources de marché et d'une érosion sur les marges sous la pression d'un marché très concurrentiel.
- Le montant des **commissions nettes** atteint 16,3 M€ en juin 2008 contre 15,1 M€ en juin 2007, en progression de 8%. La part relative des commissions par rapport au PNB s'établit à 29% en juin 2008 contre 31% en juin 2007.
- Les **gains et pertes sur actifs financiers** disponibles à la vente, passent de 0,9 M€ au 30/06/2007 à 12,9 M€ au 30/06/2008 du fait de plus-values de cession sur titres de participation s'élevant à 12,7 M€.
- Les **produits et charges des autres activités** s'établissent à 1,5 M€ en juin 2008 contre 0,4M€ en juin 2007 en raison du changement de présentation décrit ci-dessus.
- Compte tenu de ces éléments, **le produit net bancaire** s'établit à 56,1 M€ au 30/06/2008, en progression de 16% par rapport au 30/06/2007. Retraité des éléments non récurrents du premier semestre 2008, le PNB courant reste stable par rapport au 30 juin 2007.

- **Les charges générales d'exploitation** progressent de 11% par rapport au premier semestre 2007 et s'établissent à 28,5 M€ en 2008. Cette augmentation s'explique notamment par les conséquences du mouvement social.
- **Les dotations aux amortissements** sont en baisse de 1 %. Cette baisse porte essentiellement sur le poste Matériel Informatique en raison de la délocalisation vers une plate-forme commune basée en Métropole.
- **Le résultat brut d'exploitation** s'établit à 25,1 M€ au 30/06/2008 en hausse de 25 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Après retraitement des événements exceptionnels cités ci-dessus, il s'établirait à -14% par rapport au 30/06/2007.
- **Le coefficient d'exploitation** s'améliore et ressort à 55% au 30/06/2008 contre 58% au 30/06/2007.
- **Le coût du risque** s'élève à 6,5 M€ en juin 2008 contre 7,9 M€ au 30/06/2007 soit -21%. Le poids des créances douteuses brutes dans l'encours total des créances à la clientèle augmente entre les 2 exercices et représente 8% en 2008 contre 7% en 2007. Ces créances sont couvertes par des provisions affectées à hauteur de 61% en juin 2008.
- Le **résultat d'exploitation** s'élève à 18,6 M€ en progression de 52% par rapport au 30 juin 2007, mais hors éléments non récurrents, il s'établit en baisse de 12% par rapport au 30 juin 2007.
- Compte tenu de la charge d'impôt, **le résultat net** part du groupe s'établit à 16 M€ contre 8,4 M€ pour l'exercice précédent.
- En raison du résultat de cession sur actifs disponibles à la vente, **le retour sur fonds propres** « ROE » calculé sur fonds propres moyens s'élève 15,9% au 30/06/2008.

3. Les ratios réglementaires

3.1 Le ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité consolidé qui exprime le pourcentage de fonds propres sur les engagements pondérés s'établit à 10,25%. La norme réglementaire est de 8%.

3.2 Le ratio de liquidité

Il permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100% à chaque échéance mensuelle.

La Banque de la Réunion respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

* le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité

* l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 de 22 avril 1988 relative à la liquidité

* l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Au 30 juin 2008, ce ratio s'élève à 143%. Afin de renforcer ce ratio de liquidité, la Financière OCEOR a maintenu sa ligne de découvert irrévocable pour un montant de 60 M€.

3.3 Le ratio de contrôle de grands risques

Il est calculé chaque trimestre. La Banque de la Réunion le respecte en permanence :

- le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres nets du Groupe
- le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10% des fonds propres nets consolidés, n'excède pas l'octuple de ces fonds propres consolidés.

Ce ratio est calculé en consolidé avec sa maison-mère, la Financière OCEOR.

4-Opérations et transactions avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	2008.06	2007.12
	Entreprises consolidées	Entreprises consolidées
Crédits	253 077	315 366
Autres actifs financiers		
Autres actifs	1 299	1 162
Total des actifs avec les entités liées	254 376	316 528
Crédits	849 541	938 347
Autres passifs financiers		
Autres passifs	5 693	4 977
Total des passifs avec les entités liées	855 234	943 324
Intérêts et assimilés	-16 749	-26 691
Commissions	-957	-2 227
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	-3 604	-7 595
Total du PNB avec les entités liées	-21 310	-36 513
Engagements donnés	139 405	65 337
Engagements reçus	196 857	180 485
Engagements sur instruments financiers à terme		
Total des engagements avec les entités liées	336 262	245 822

PERSPECTIVES 2008

Dans un environnement de ralentissement de la croissance économique, la Banque de la Réunion poursuit son objectif d'accroître son total de bilan par un développement des encours de crédits et de collecte sur l'ensemble des marchés.

La Région Réunion, en période de transition à la veille de l'adoption d'une nouvelle loi – programme sur l'outre-mer, pourrait connaître encore une croissance un peu plus marquée que celle de la Métropole en terme d'évolution de son PIB. La demande en terme de grands travaux d'infrastructure reste un des principaux moteurs du développement régional.

Dans ce contexte, la Banque de la Réunion, présente sur tous les marchés des Particuliers, des Professionnels, des Entreprises et des Collectivités territoriales vise à accroître son PNB.

La contraction des marges d'intermédiation bancaire liée à l'évolution des coûts de refinancement devrait être compensées par l'amélioration de l'équipement des clients et par une politique de prospection volontariste.

Dans le cadre du projet convergence et sous le pilotage de la FINANCIERE OCEOR , elle poursuit l'étude de la mise en œuvre du plan de rationalisation, de modernisation et d'industrialisation de ses activités de production lui permettant de se doter de nouveaux moyens dédiés à la vente. Ce projet constitue le pilier de la stratégie du développement durable de la Banque, socle du plan à moyen terme 2008-2012.

Dans le même temps, compte tenu notamment du contexte local de remontée du risque de crédit et des incertitudes portant sur la future loi d'orientation pour l'outre-mer, la Banque de la Réunion restera attentive à l'évolution de ses risques et de ses coûts.

Par ailleurs au second semestre 2008 interviendra la cession des titres de la Banque des Mascareignes et leur reclassement auprès de la Financière Océor.

La gestion des Risques (IFRS 7)

I - Exposition et gestion des risques

1 1– Organisation générale : présentation synthétique des risques auxquels est exposé l'établissement

Les activités de la Banque de la Réunion exposent celle-ci aux risques suivants :

- les risques de crédit ou de contrepartie
- les risques globaux de liquidité, de taux et de change
- les risques opérationnels
- les risques juridiques
- le risque de non-conformité

La Direction des risques est notamment responsable devant le Comité exécutif de la Banque :

- de l'élaboration de la politique des risques et du schéma délégataire de l'établissement
- de l'instruction des propositions de limites de risque de crédit soumises au Comité des risques (par marché, niveau de risque, secteur économique et zone géographique) et du suivi de ces limites
- du suivi et du contrôle permanent des risques de crédit, ALM et de liquidité pris par l'entité
- de l'animation et du bon fonctionnement des divers comités relatifs aux risques
- de l'analyse, annuellement, du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes de notation, en s'appuyant sur les informations fournies par l'outil de pilotage des risques et les éléments d'appréciation communiqués par la Direction des risques Groupe.

La Direction des risques procède en outre à toute analyse susceptible d'éclairer la politique des risques de l'établissement et participe à l'établissement des provisions.

1.1.1 La Direction des Risques (DR) de la Banque de la Réunion

Les principes directeurs de l'organisation du suivi et du contrôle des risques dans les Caisses et les filiales du GCE sont définis par la Direction des Risques Groupe (DRG).

La Direction des Risques (DR) de chaque entité a vocation à couvrir tous les risques : crédit, contrepartie, marché et financiers, taux global et change, liquidité et règlement livraison. Elle assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques. La DR pilote le comité des risques, le comité des engagements, le comité de gestion Financière et le comité risques opérationnels ; elle participe au comité de gestion de bilan. Elle est l'interlocutrice permanente de la DRG et est responsable de la déclinaison au sein de l'entité des procédures et projets nationaux initiés par la DRG. A ce titre, elle s'assure du déploiement au sein de son entité des normes Bâle II et elle suit en permanence leur correcte application, ces normes faisant partie intégrante du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques du Groupe.

La Direction des Risques de la Banque de la Réunion a la responsabilité de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit, des risques opérationnels ainsi que des risques globaux de taux et de liquidité de la banque.

L'organisation de la maîtrise de ces risques à la Banque de la Réunion s'appuie sur :

- le Service analyse risques, dont les travaux sont soumis au Comité des engagements
- le Service Pilotage/contrôle des Risques, dont les travaux sont soumis au Comité des risques
- la cellule Risques Opérationnels dont les travaux sont soumis au Comité des risques opérationnels
- la cellule Sécurité des systèmes d'information dont les travaux sont soumis au Comité interne de sécurité.

La Direction des Risques participe par ailleurs comme membre délibérant aux Comités de bilan, aux Comités financiers et aux Comités des prix.

Elle assure la production des reportings internes et externes relatifs aux risques de crédit à destination de la Direction générale, du réseau commercial et des organes de gouvernance de la banque.

Enfin, la Direction des Risques assure le suivi permanent des risques de crédit : irréguliers, octrois de crédit, respect des limites et du schéma délégataire, encours dégradés.

Cinq comités distincts assument des fonctions complémentaires dans le suivi et la maîtrise des risques au sein de la Banque :

- le Comité des risques qui a vocation à traiter de tous les risques inhérents aux activités de la banque et est compétent pour apprécier la bonne organisation générale des filières opérationnelles au regard de la maîtrise des risques
- le Comité des risques opérationnels qui assure le suivi des risques opérationnels de la banque et décide des éventuelles actions correctrices et plans d'action à mettre en œuvre
- le Comité des engagements dont le rôle est l'analyse et la prise de décision sur les demandes de crédit relevant de ses délégations
- le Comité de gestion du contentieux qui a pour objet de suivre l'évolution des principaux dossiers contentieux et de s'assurer que les montants de provisions constitués par la Direction du recouvrement sur les dossiers relevant de sa compétence sont appropriés
- le Comité watch list et de transfert au contentieux dont la mission est de prendre connaissance de l'évolution des risques liés aux contreparties en watch list, de décider de la stratégie relationnelle à l'égard de chacune de ces contreparties et de se prononcer sur l'inscription et/ou le retrait de clients de la watch List.

1.1.2 Principales réalisations du premier semestre 2008

- Création d'un Comité des Affaires Difficiles dont l'objet est de suivre l'évolution des dossiers avec difficultés en amont et dans le réseau, hors dossiers Watch List et Contentieux.
- Rattachement de la Direction des Crédits à la Direction Générale, avec mission supplémentaire de suivre l'évolution des clients douteux BAFI.
- Perfectionnement des outils de suivi du risque dans le réseau : anomalies comptes en dépassement, dossiers échus non renouvelés.
- Accompagnement du réseau dans le suivi des risques.

1.2 LA GESTION DES RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

1.2.1 Etat des lieux des procédures et des méthodes

L'activité de la Banque de la Réunion s'articule autour des axes suivants :

Banque de détail (Particuliers et Professionnels):

- collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'épargne (fonds garantis, assurance vie,...)
- distribution de crédit
- distribution de produits d'assurance
- services (monétique, télétransmission)
- gestion patrimoniale.

Banque de développement régional : elle regroupe :

- le Centre d'Affaires Entreprises (C.A.E.)
- le Pôle immobilier
- le Secteur public territorial (S.P.T.) et les Institutionnels
- les activités internationales.

La distribution de crédits aux Particuliers et aux Professionnels de même que les activités déployées par le C.A.E., le Pôle immobilier, et le Responsable S.P.T. et Institutionnels constituent le cœur de métier de la Banque de la Réunion.

La politique des risques définie par la banque englobe l'ensemble de ces activités. Elle se décline en cinq parties distinctes :

- contrôle des risques
- politique de crédit de la banque commerciale
- risques de marché et A.L.M.
- risques opérationnels
- créances douteuses – contentieux – recouvrement.

Elle définit notamment :

- le système de limites global et les règles de division des risques
- le dispositif de contrôle permanent des risques
- le système de mesure des risques et la cartographie des reportings
- les principes de sélection de la clientèle et les modalités d'entrée en relations
- les différents modes de notation des contreparties
- le système délégué
- le choix des crédits, des garanties et des assurances
- les règles de suivi permanent du risque de crédit
- la politique de déclassement des créances en douteux et les règles de contagion.

L'objectif premier de la politique de risques est de contribuer au développement et à la rentabilité de la Banque par la déclinaison de principes de maîtrise des risques définis notamment par le règlement CRBF 97-02 et par le Comité de Bâle.

Pour ce qui concerne la sélection de ses clients, la Banque de la Réunion :

- ne traite qu'avec des contreparties suffisamment connues de la Banque ou bénéficiant d'une réputation indiscutable dans leur marché ou introduites par de tierces parties répondant à ces critères
- exige de ses clients la même intégrité qu'elle s'impose à elle-même et s'assure systématiquement de la bonne origine des fonds dont ils disposent
- s'abstient de fournir des services ou prestations aux intervenants de secteurs réputés liés à des organisations criminelles
- ne s'engage que vis-à-vis d'entités dirigées par des équipes sérieuses et bénéficiant, de préférence, d'un fort soutien de leurs actionnaires. Une attention particulière est portée aux performances passées des équipes dirigeantes et à leur capacité à mettre en place des organisations et structures adaptées
- tient compte des risques attachés à la responsabilité en matière de protection de l'environnement
- veille à éviter les risques de concentration excessive de ses engagements sur un même client, plus particulièrement en ce qui concerne la clientèle d'Entreprises.

Pour évaluer la qualité de son portefeuille de crédits, la Banque de la Réunion utilise les systèmes de notation retenus par le Groupe des Caisses d'Epargne pour chacun des marchés sur lesquels il opère. Ces différents systèmes de notation se déclinent selon une échelle de 0 à 9, 0 étant la meilleure note attribuable.

Tous les clients, quel que soit leur marché d'appartenance, doivent faire l'objet d'une note. La notation se fonde sur une estimation de la probabilité de défaut de l'emprunteur et son coût éventuel pour la Banque sur un horizon de temps cohérent avec la nature des engagements. Aucun engagement nouveau ne peut être consenti à un client non noté.

Par ailleurs, la Banque fixe des limites sur les contreparties les plus significatives de son fonds de commerce, ainsi que des limites par pays, par marché et par secteur d'activités.

1.2.2 Mesure et maîtrise des risques de crédit

La Direction des Risques anime les comités et produit les tableaux de bord qui permettent de suivre les risques de crédit de l'entité.

La mesure des risques à la Banque de la Réunion s'effectue de diverses manières, complémentaires les unes des autres :

- états mensuels répertoriant les comptes en anomalies, les dossiers échus, les impayés et les dépassements persistants
- niveau d'utilisation des limites fixées sur les principales contreparties Entreprises en volume d'engagements. Le suivi du respect de ces limites est assuré sur une base trimestrielle, dans le cadre du Comité des risques de la Banque. Leur montant est revu annuellement par la Financière OCÉOR ou par la Direction des Risques Groupe, sur proposition de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'audit.
- niveau d'utilisation des limites fixées par pays. Le suivi de ces limites est également assuré dans le cadre du Comité des risques et revu au moins annuellement par la Financière OCÉOR. Les limites géographiques font l'objet d'une communication régulière au Comité d'audit.
- niveau d'utilisation des limites par marché
- niveau d'utilisation des limites par secteur d'activité. Cette analyse est effectuée semestriellement. Le suivi du respect de ces limites est assuré de ce fait sur une base également semestrielle, dans le cadre du Comité des Risques de la Banque. Elles font également l'objet d'une communication au Comité d'audit
- notation de l'ensemble de la clientèle
- statistiques sur la typologie et l'origine des dossiers reçus par la Direction du recouvrement avec une approche des taux de sinistralité par entité.

La maîtrise des risques de crédit est assurée par :

- la politique de risques (cf. supra)
- un traitement quotidien des comptes en anomalie
- un suivi bi-mensuel des principaux dépassements sur comptes par la Direction des risques
- une analyse mensuelle des clients douteux non contentieux aboutissant à la détermination du montant de provisions à constituer sur ces contreparties
- une analyse détaillée trimestrielle des découverts et de leur évolution dans le temps
- une watch-list reprenant les dossiers de clients Particuliers, Professionnels et PME jugés sensibles. Les dossiers de la watch-list sont revus trimestriellement
- la fixation de limites sur les principales contreparties en volume d'engagements (cf. supra). Ces limites sont déterminées en comparant le niveau d'engagements atteint avec les fonds propres, l'endettement et le degré de risque de la contrepartie concernée, d'une part, et avec les fonds propres de la banque, d'autre part
- la fixation de limites par pays, marché et secteur d'activité. Le niveau de ces limites est défini par la prise en compte des paramètres suivants :
 - risques pays : encours observés et notation des pays concernés (les risques pays demeurent marginaux à la Banque de la Réunion)
 - marché : % des encours notés 8 (« incertain ») et 9 (« très incertain ») dans le total des encours de chacun des marchés
 - secteur d'activité : % des crédits aux clients Professionnels et Entreprises ; % des actifs clientèle ; % des fonds propres de la Banque
- au plus annuellement, la revue des concours consentis à la clientèle et l'actualisation des notations des contreparties Professionnels et Entreprises
- un schéma délégataire fondé sur la définition de limites par marché, par métier et par tranche de notations de la clientèle. Les délégations sont ajustées pour tenir compte de l'expérience acquise par les délégataires
- la prise de garanties appropriées au risque encouru : garanties personnelles et réelles, avals Sofaris, cautions de la Saccef, La prise des garanties est assurée par la Direction des financements et garanties et préalable à la mise à disposition des concours. Des seuils ont été définis au-delà desquels l'octroi de prêts personnels et de crédits à l'habitat aux particuliers impose la prise de garanties réelles.

1.2.3 Gestion des dépassements et procédure d'alerte

Le suivi des limites (de contreparties, par pays, sectorielles, par marché, par notation et ALM) est de la responsabilité de la Direction des risques qui doit informer le Comité des risques de tout dépassement observé à une fréquence au moins trimestrielle.

La gestion des dépassements repose, quel que soit le niveau de décision concerné (Agence, Groupe, Direction des crédits), sur l'analyse quotidienne des mouvements à décider résultant des comptes en anomalie.

La mise en liste de surveillance (watch-list) est générée par différents types d'événements parmi lesquels la dégradation de la notation d'un client, l'appartenance à un secteur d'activité traversant des difficultés temporaires, la survenance de difficultés pouvant remettre en question la pérennité de l'entité cliente ou l'occurrence de défauts de paiement successifs. Les inscriptions et propositions de sorties de la liste de surveillance sont portées à la connaissance du Comité watch-list et de transfert en contentieux qui confirme ou infirme ces décisions.

Dans le cas où un dépassement est constaté sur une limite (de contrepartie, sectorielle, géographique,...) le Comité des risques en est informé, ainsi que le Comité d'audit. Des mesures correctives sont décidées par ces instances pour remédier au dépassement observé.

1.2.4 Répartition des engagements au 30 juin 2008

- Répartition des expositions par segment risque

Cartographie segmentation risques (Engagements) au 30 juin 2008 en K€

Segment Risque	Engagements à fin 06/2008
	(%)
Particuliers	37 %
Professionnels	16 %
Association prox.	1 %
PME / PMI	28 %
Économie sociale	0 %
SPT	4 %
SEM	1 %
PIM	7 %
Grandes Contreparties	2 %
Autres	4 %
	100 %

Source : DATA Etat Risque Financière Océor

- Répartition par pays

Risque pays au 30 juin 2008

Pays de résidence	Encours au 30/06/08 (K€)		
	CT	MLT	Encours Total
CANADA	2	0	2
DEPARTEMENT DE LA GUYANE	0	232	233
FRANCE	41 753	273 396	315 148
GRANDE-BRETAGNE	0	6	6
GUADELOUPE France	2	31	33
MADAGASCAR	180	34	214
MARTINIQUE France	6 120	8 268	14 388
MAURICE	2 565	336	2 902
MAYOTTE	72 565	54 485	127 050
MOZAMBIQUE	2	0	2
NOUVELLE CALEDONIE	165	782	948
POLOGNE	8	8	17
POLYNESIE FRANCAISE	8	144	153
REUNION	602 278	1 477 603	2 079 882
ROYAUME DE BELGIQUE	2	15	17
SAINT PIERRE ET MIQUELON	5	0	5
SUISSE	0	0	0
Total	725 656	1 815 342	2 540 998

Source : DATA Etat Risque FO

- Répartition par notation interne

Cartographie notations (Engagements) au 30 juin 2008 en K€

Notation = NET

NET	Engagements à fin 6/2008	Engagements à fin 12/2007	Variation
	Total en %	Total en %	Total en %
0	9 %	8 %	+ 9 %
1	10 %	9 %	+ 20 %
2	4 %	4 %	+ 18 %
3	3 %	2 %	+ 21 %
4	3 %	2 %	+ 37 %
5	7 %	2 %	+ 198 %
6	4 %	1 %	+ 289 %
7	10 %	0 %	+ 4711 %
8	0 %	0 %	+ 1003 %
9	10 %	8 %	+ 31 %
X	1 %	0 %	+ 221 %
Z	3 %	3 %	+ 20 %
?	3 %	4 %	- 35 %
Non noté	33 %	57 %	- 43 %
Total	100 %	100 %	+ 0 %

NET	Total en %	Total en %	Total en %
0-7	50 %	28 %	+ 78 %
8-9	10 %	8 %	+ 34 %
X-Z	4 %	3 %	+ 44 %
Anomalies	3 %	4 %	- 35 %
Non Noté	33 %	57 %	- 43 %
Total	100 %	100 %	+ 0 %

Source : DATA Etat Risque FO

Un effort soutenu dans la fiabilisation des données a permis de réduire le poids des contreparties non notées de 57 % à 33 %.

Les « bonnes » notations s'élèvent à 50 % (contre 28 % en 2007) de l'encours portefeuille, alors que les « mauvaises » sont de 10 % (8 % en 2007).

Répartition des Engagements par secteur d'activité au 30 juin 2008

Secteur d'activité	Engagements 30 juin 2008	Evolution décembre 07 à juin 08
	Poids	en %
Services fournis principalement aux entreprises	27,3%	- 10 %
Immobilier	16,7%	- 4 %
Administration publique	7,6%	+ 65 %
Education, santé et action sociale	5,8%	+ 28 %
Commerce de détail	5,6%	- 1 %
Activité de la finance et de l'assurance	5,3%	- 9 %
Construction	4,5%	+ 32 %
Commerce de gros	4,4%	+ 8 %
Location sans opérateur	3,0%	0 %
	2,8%	- 24 %
Automobile	2,5%	- 4 %
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	2,1%	+ 36 %
Agriculture et pêche	1,8%	+ 131 %
Industrie agro-alimentaire	1,8%	- 52 %
Grande distribution	1,3%	+ 1 %
Transports terrestres	1,0%	+ 3 %
Services auxiliaires de transport	1,0%	+ 9 %
Hôtelleries et hébergements	0,8%	+ 19 %
Chimie	0,7%	- 4 %
Métallurgie	0,7%	+ 21 %
Postes et télécommunication	0,6%	+ 6006 %
Edition, imprimerie, reproduction	0,5%	- 23 %
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,4%	+ 15 %
Restaurants	0,4%	+ 44 %
Transports aériens	0,3%	- 13 %
Fabrication de bien d'équipement	0,3%	- 29 %
Services personnels et domestiques	0,2%	+ 5 %
Bois, papier, carton	0,2%	- 1 %
Activités informatiques	0,2%	- 4 %
Fabrication de meubles - industrie divers	0,1%	- 3 %
Récupération	0,1%	+ 36 %
Mines et extractions	0,1%	+ 50 %
Total	100,0%	0,14%

Source : DATA Etat Risque FO

Les secteurs dont les augmentations relatives d'encours sont les plus importantes sont l'administration publique, l'agriculture et les télécoms.

L'agroalimentaire, l'édition et la fabrication de biens d'équipement sont les secteurs subissant les baisses d'engagements les plus fortes.

1.2.5 Diversification des risques et risques de concentration

Les engagements se répartissent de manière à peu près équivalente entre la clientèle de Particuliers et de Professionnels, d'une part, et celle des PME/PMI, d'autre part. Les encours de la promotion immobilière ont marqué une forte progression durant le premier semestre 2008.

Les engagements de la banque sont portés en presque totalité sur des clients résidant à la Réunion (82%), en France métropolitaine (12%) et à Mayotte (5%).

Les sociétés holding et le secteur de l'immobilier cumulent un peu plus de 50% des encours d'engagements de la banque sur les marchés Professionnels et PME. Le commerce (gros et détail) pèse quant à lui pour près de 10% dans les encours globaux.

Les trois quarts des engagements notés présentent une notation favorable (0 à 7), ceux jugés vulnérables (8 et 9) comptant pour 15 % de ce même ensemble.

La banque s'est fixée des limites dans le but de contenir ses risques de crédit à un niveau compatible avec ses fonds propres et sa rentabilité. Ces limites s'appliquent aux risques de contreparties, risques sectoriels, risques de marché et risques pays.

1.2.6 Profil de risque au premier semestre 2008

Les créances douteuses représentent 8,3 % de l'encours des créances à la clientèle. Ce poids est en augmentation par rapport à décembre 2007 (7 %).

Les créances douteuses sont couvertes par des provisions individuelles et collectives à hauteur de 59 % de leur montant, en régression de 4.7% par rapport au 31 décembre 2007.

Le coût du risque - aux normes IFRS - sur le montant total des créances clientèle est en hausse stable par rapport au 30 juin 2007.

1.3 RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe Caisse d'Epargne comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens, et des systèmes d'information. Dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le Groupe Caisse d'Epargne applique, pour le moment, la méthode standard Bâle 2.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité de la Banque de la Réunion. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

Le dispositif Risques Opérationnels du GCE est régi par les Lignes Directrices et Règles de Gouvernance en matière de gestion des Risques Opérationnels, validées en octobre 2005 par le Comité Risques Groupe. Il s'appuie sur une filière Risques Opérationnels, instituée par la nomination de Responsables Risques Opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants métiers dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des Risques Opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

En termes de méthodologies et d'outils, tous les Etablissements bancaires et assimilés du GCE utilisent aujourd'hui l'outil Groupe ORiS (Operational Risk System), afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des Risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels à la Banque de la Réunion s'articule comme suit :

- un responsable risques opérationnels, rattaché à la Direction des risques et disposant de son réseau de correspondants dans les différents services de l'établissement
- un Comité des risques opérationnels qui se réunit sur une base au minimum semestrielle
- un exercice annuel de cartographie des risques potentiels
- une identification et une gestion au fil de l'eau des incidents générant ou susceptibles de générer une perte
- une surveillance d'indicateurs permettant une gestion prédictive des risques
- une évaluation semestrielle des dispositifs de gestion des risques opérationnels selon les critères du régulateur
- un reporting permettant de piloter / superviser le dispositif et de suivre les actions préventives/correctives entreprises.

La mise à jour de la première cartographie des risques opérationnels potentiels réalisée en 2005 a été initiée en 2006 et finalisée en 2007.

1-4 LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN

1.4.1 Organisation du suivi des risques ALM

1.4.1 2 Au niveau Groupe

La CNCE, en tant qu'organe central, pilote et suit les risques ALM au niveau consolidé Les risques ALM englobent le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de change. Les risques de taux et de change sont suivis sur tous les éléments du bilan et du hors bilan à l'exception du portefeuille de compte propre¹ celui-ci faisant l'objet d'un suivi, de reportings et de limites spécifiques en terme de VaR établies par la Direction des Risques Groupe. Les risques de liquidités sont suivis sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan

Le suivi mis en œuvre par l'ALM Consolidé GCE porte sur la Banque commerciale (Caisses d'Epargne, Banque Palatine et Financière OCEOR, adossées à un outil commun de gestion de bilan), le groupe du Crédit Foncier de France, la CNCE social et Natixis.

Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité ALM Groupe et un Comité ALM spécifique aux risques portés par les entités de la Banque commerciale (caisses d'épargne, banque Palatine, Financière OCEOR). Par ailleurs, chaque établissement de crédit du Groupe dispose d'une organisation ainsi que d'un Comité ALM propres et assure sa gestion ALM dans le cadre de limites et de normes Groupe.

Afin de réaliser un suivi en conformité avec la réglementation, l'ALM Groupe utilise un progiciel ALM de consolidation et de simulation, alimenté par des données issues des différentes entités.

1.4.1.3 Au niveau ALM Banque commerciale (Caisses d'Epargne, Financière OCEOR, Banque Palatine)

Sur le périmètre Banque Commerciale, la gestion de bilan, qui concerne l'intégralité du bilan à l'exception du périmètre « compte propre », est encadrée par un comité de gestion de bilan Banque commerciale qui examine trimestriellement la situation des risques de liquidité et de taux des entités du périmètre

Les missions, l'organisation et les modalités d'encadrement et de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières des établissements du Groupe relevant de la Banque commerciale, sont

¹ Le portefeuille de compte propre comprend toutes les opérations conduites dans l'intention de profiter à court terme d'une évolution des prix.

définies par une charte financière qui est régulièrement mise à jour. En termes de limites et de suivi des expositions, cette charte précise les règles encadrant en particulier les risques de taux et de liquidité. Ces règles sont ensuite déclinées dans les chartes ALM des établissements

La plupart des entités disposent d'un outil commun de gestion de bilan, dont le paramétrage est homogène et qui permet à la fois une gestion ALM décentralisée et une consolidation et un suivi des risques par l'organe central. Les établissements sont en cours de migration sur un nouvel applicatif offrant des fonctionnalités plus complètes. La qualification du nouvel outil a débuté au 30 juin 2007 et devrait s'achever en 2008.

Sur le périmètre Banque commerciale, l'année 2008 a permis de :

- réviser le dispositif de limites de tirages de concours court terme auprès de la trésorerie centrale CNCE, dans le cadre de la déclinaison de scénarios de stress de liquidité au niveau du GCE.
- définir et valider un socle commun de reporting qui sera utilisé en 2008.
- modifier les conventions d'écoulement des encours non échancés du bilan en liquidité et en taux.
- Faire évoluer le modèle d'écoulement des DAV.
- enrichir la charte de gestion financière sur les volets risques de liquidité et risque de taux
- affiner le calcul de sensibilité de la VAR

1.4.1.4 Au niveau de l'entité Banque de la Réunion

1.4.2 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné. Il résulte notamment d'un écoulement du passif non couvert par des tombées d'actifs au cours d'une période donnée sans possibilité pour la banque de se procurer des ressources sur le marché au moment nécessaire. Cette rupture peut être due à des facteurs propres à la banque ou à une dégradation générale des conditions de liquidité sur le marché.

1.4.2.1 Organisation du refinancement au niveau du Groupe

Description des circuits de refinancement du GCE : La CNCE, en tant que Trésorerie Centrale du GCE, est chargée de fournir aux entités de la Banque commerciale les ressources dont elles ont besoin (en sus de leurs ressources clientèle) pour financer leurs activités.

La CNCE peut également être sollicitée par le GCFF pour le financement de ses besoins qui ne seraient pas couverts par ses propres émissions. En particulier la Compagnie de Financement Foncier premier émetteur mondial d'obligations foncières notées AAA (dans le cadre de l'article L515-13 et suivants du Code monétaire et financier) assure le refinancement de sa société mère et des encours Grands Comptes du Secteur public du GCE en France

En outre et en application de la convention de double affiliation de Natixis (article L511-31 du code monétaire et financier), la CNCE garantit la liquidité de Natixis à hauteur de 50%, la BFBP assumant à parité la même responsabilité.

Gestion du risque de liquidité : la position globale de liquidité du GCE ainsi que les situations entité par entité, sont suivies trimestriellement par le Comité ALM GCE qui approuve notamment le plan de financement annuel. Celui-ci concerne les opérations à court terme et à moyen et long terme de la CNCE et du GCFF via les différents instruments et programmes d'accès au marché. Le Comité ALM GCE propose au Comité des Risques GCE qui a la responsabilité de les approuver les limites d'exposition au risque de liquidité du GCE et la déclinaison par établissement.

Entre les entités de la Banque commerciale, le plafond d'utilisation des ressources à court terme est ensuite réparti selon des indicateurs d'activité et est suivi par le Comité ALM Banque commerciale. Les entités de la Banque commerciale disposent ainsi chacune d'autorisations de tirage au jour le jour et à moins d'un an auprès de la Trésorerie centrale cohérentes avec la limite de liquidité définie au niveau du GCE. Pour ce qui concerne le GCFF, il doit respecter une limite de liquidité sur son gap

dynamique à un an. Les contraintes posées pour la Banque commerciale et le GCFF sont prolongées au-delà d'un an en s'appliquant au gap dynamique observé jusqu'au terme de l'horizon de planification de la production nouvelle. En outre, chaque établissement doit respecter un ratio de couverture de ses emplois par des ressources de même durée à hauteur d'un minimum de 60% jusqu'à la fin des opérations en vie. Cet équilibre est mesuré à chaque date d'arrêt trimestriel.

Pour ce qui est du gap de liquidité de la Trésorerie centrale de la CNCE, il est suivi sur la base d'un pas quotidien jusqu'à 5 mois puis sur un pas hebdomadaire jusqu'à 10 ans. Il est par ailleurs soumis à une limite cohérente avec la limite fixée au niveau du GCE. Il fait aussi l'objet d'un suivi mensuel en Comité ALM CNCE.

Définition d'un dispositif préventif face à une éventuelle crise de liquidité :

- le GCE (hors Natixis) dispose de deux scénarios de stress sur chacun des périmètres de refinancement (CNCE d'une part, GCFF d'autre part), l'un en cas de crise de signature l'autre en cas de crise systémique.
- Les besoins de liquidité sont recensés dans chacun des deux cas et confrontés aux possibilités de mobilisation des actifs (titres éligibles à la BCE, actifs négociables...) Le gap de liquidité autorisé est déterminé pour que le GCE puisse faire face dans le scénario le plus défavorable à ses besoins de liquidité sur une période de trois mois sans accès au marché interbancaire. .
- Les limites de risque de liquidité au niveau du GCE sont déclinées par périmètre de refinancement : ces limites font l'objet d'un suivi régulier et sont révisables annuellement La CNCE peut décider de les réduire en cas de crise de liquidité et après avis du Comité ALM Groupe.

1.4.2.2 Suivi du risque de liquidité de la Banque de la Réunion

Ratio de liquidité à un mois*

Il fait l'objet d'un suivi par entité sur base sociale. Le ratio doit être supérieur ou égal à 100%.

Banque de la Réunion	Minima	décembre-07	juin-08
Ratio de liquidité (Actif liquide / Passif exigible)	100,00%	146,00%	143,00%

Impasses de liquidité *

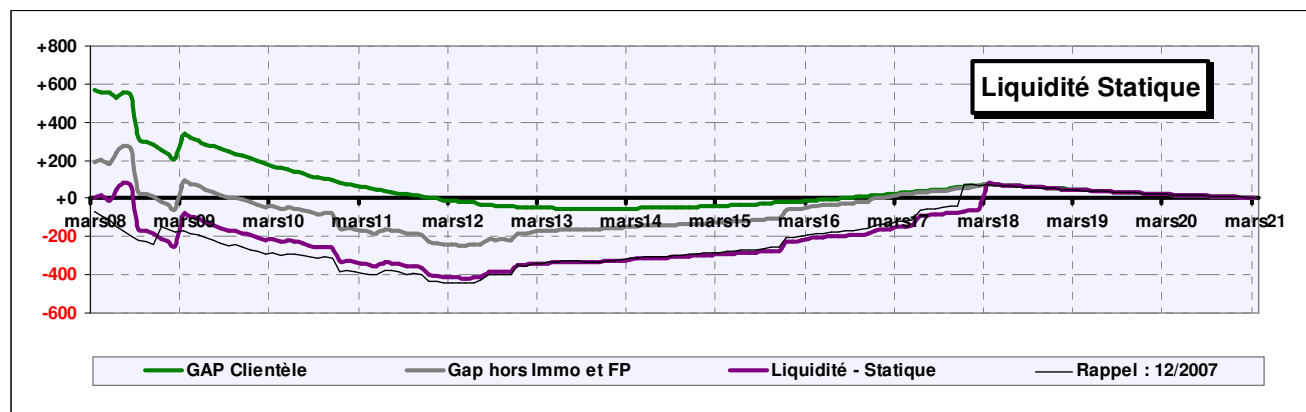
Le risque de liquidité des principales entités du GCE ainsi que le risque de liquidité consolidé (hors Natixis²) sont suivis trimestriellement par le Comité ALM GCE sur la base des gaps statiques. Les opérations échéancées suivent un profil d'amortissement contractuel, le cas échéant modulé de certains comportements de la clientèle (remboursements anticipés notamment). Les opérations non échéancées respectent les règles d'écoulement conventionnelles fixées pour le GCE (hors Natixis qui dispose de ses propres normes qui feront l'objet, début 2008, d'une validation en Comité des Normes et Méthodes Confédéral réunissant la CNCE, la BFBP et Natixis). Les conventions d'écoulement définies au niveau du GCE sont déclinées au sein des sociétés consolidées sauf spécificités locales faisant l'objet d'une validation en Comité ALM GCE.

Chaque entité de la Banque commerciale produit également des gaps dynamiques en liquidité intégrant les prévisions d'activité sur l'exercice en cours et les trois exercices suivants.

² La vision consolidée est en effet élaborée hors Natixis dont l'intégration dans la consolidation globale est prévue sur la base des données de l'arrêt du 31/12/2008 (cf. plan de convergence des risques de Natixis).

Ainsi, grâce à la politique de refinancement qui a été validée lors du comité ALM du mois de janvier 2007, la Banque de la Réunion a levé environ 178M€ de ressources longues au cours de l'année 2007 ; ceci a permis de refinancer partiellement la production de crédits clientèle.

Le graphique ci-dessous présente le gap de liquidité statique au 31/03/2008 de la Banque de la Réunion (par convention une impasse positive correspond à un besoin de refinancement et une impasse négative à un excédent de ressources).



1.4.3 Gestion du risque de taux global

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats et sur sa valeur patrimoniale (actif, passif et hors bilan) d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par les différents indicateurs présentés ci-dessous.

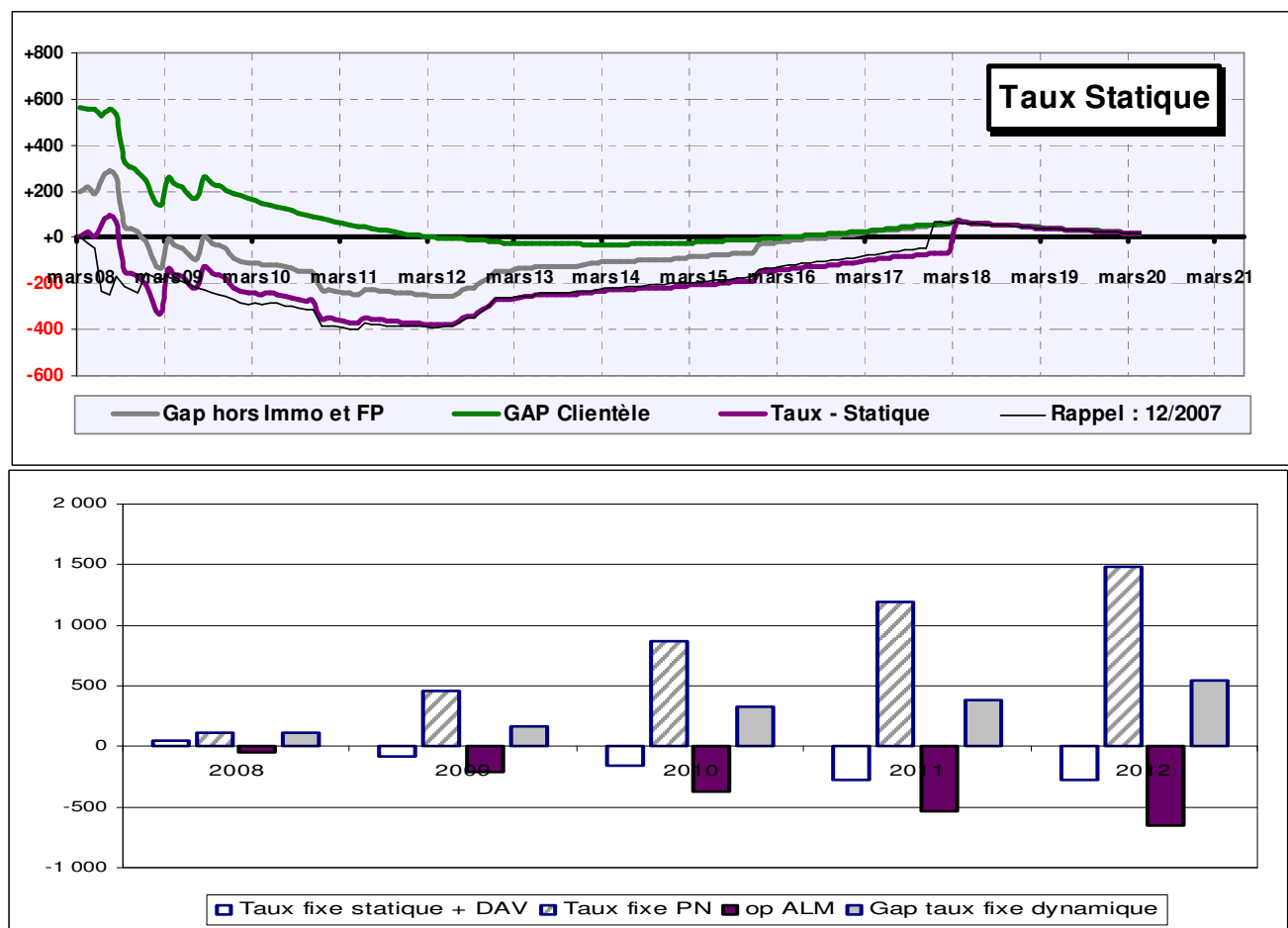
1.4.3.1 Impasse statique de taux*

Le risque de taux des principales entités du GCE ainsi que le risque de taux consolidé sont suivis trimestriellement par le comité ALM groupe. Les conventions de calcul du gap sont identiques à celles exposées pour la mesure du risque de liquidité. De même, le comité ALM de chaque entité suit son propre risque de liquidité.

Sont suivis le gap de taux fixé, le gap inflation et le gap à taux variable.

*Informations non auditées

Le graphique ci-dessous présente le gap de taux statique au 31/03/2008 de l'Entité Banque de la Réunion.



1.4.3.2 Sensibilité de la VAN

La mesure de la sensibilité de la VAN résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle II standard sur la base du gap de taux fixé. Les fonds propres disponibles sont par convention exclus du calcul (sachant que leur durée d'écoulement dans le gap de taux est de 10 ans *in fine*). Le seuil d'information est de 15% des fonds propres de base et la limite de 20% pour une translation uniforme de la courbe des taux de 200 bp. Cette limite est suivie trimestriellement.

Au niveau de l'Entité Banque de la Réunion, la sensibilité de la VAN au 31/03/2008 est de 7.27% des fonds propres.

1.4.3.3 Sensibilité du RBE*

La sensibilité du résultat brut d'exploitation (RBE) est mesurée sur chaque entité dans le cadre de différents scénarii de variation des taux (taux courts, taux longs, inflation) appliqués par pas annuel sur un horizon de trois ans. La sensibilité du RBE dans le scénario le plus défavorable sur l'horizon de planification doit rester inférieure à une limite exprimée en % du RBE budgété. Cette limite est suivie trimestriellement. Les 4 scénarios de taux retenus sont les suivants :

- translation +100 BP sur les taux ; +50 BP sur l'inflation
- translation -100 BP sur les taux ; - 50 BP sur l'inflation
- pivotement -50 BP court terme / + 50 BP long terme
- pivotement +50 BP court terme / - 50 BP court terme

*Informations non auditées

Le tableau ci-dessous représente la Sensibilité du RBE de l'Entité Banque de la Réunion au 31/03/2008

Pour cette simulation, les hypothèses de calcul étaient les suivantes :

- Production commerciale du budget 2008 et du PMT 2009-2012.
- RBE du budget 2007 et PMT 2008-2010.

		31/03/2008	Limite
Entité	N+1	3.0%	8%
	N+2	9.6%	12%
	N+3	12.1%	15%

1.4.4 Gestion du risque de change*

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change. Il fait l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs réglementaires (exigence en fonds propres).

Les positions de change résiduelles du Groupe (hors Natixis) ne sont pas significatives compte tenu de l'adossé quasi systématique des actifs et des passifs en devises. Hormis pour les entités exerçant des activités spécifiques à l'international (Banque Palatine, Financière OCEOR, GCFF, ...), seules sont autorisées les opérations avec la clientèle ou d'opérations avec une contrepartie privée ou souveraine d'un pays autorisé et pour lequel le GCE a établi des limites pays. Dans le cas particulier des opérations de financement du commerce international (« Programme Trade »), les prises de risque doivent être limitées aux contreparties situées dans des pays dont la devise est librement convertible.

Les limites de change de la Banque de la Réunion sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Suivi des limites de change			
Devise	Limite (en K€)	31/12/2007	30/06/2008
USD	300	65	57
ZAR	70	11	46
AUD	40	22	23
JPY	40	7	7
GBP	35	23	58
Autres	135	57	70
Total	620	185	261

*Informations non auditées

1-5 LES RISQUES DE MARCHÉ ET FINANCIERS

Les investissements dans des fonds régulés et non régulés représentent une part importante des activités financières des entités du GCE. Ces investissements de nature spécifique s'insèrent donc à la fois dans le dispositif de limite des risques de marché mais bénéficient aussi, à plusieurs titres, d'un traitement particulier.

1.5.1 Système de mesure et de limites des risques de marché

Non applicable :

La source des risques de marché est constituée par les activités financières de la Banque qui sont relativement limitées. En effet, la Banque de la Réunion n'a pas de portefeuille-titres et ne détient pas d'instruments financiers.

1.5.2 Processus d'investissement

Non applicable : La Banque de la Réunion n'a pas d'activité pour compte propre

1-6 LE RISQUE D'INTERMEDIATION

Activité pour compte de tiers :

Les ordres de la clientèle sont transmis à Gestitres pour exercer ses activités de TCC et de RTO. Le risque d'intermédiation est maîtrisé au niveau de Gestitres par un dispositif de suivi des opérations non ajustées ou en cours de dénouement.

Activité pour compte propre :

La Banque de la Réunion n'a pas d'activité pour compte propre

1-7 LE RISQUE DE REGLEMENT

Non applicable : la Banque de la Réunion n'a pas de portefeuille pour Compte Propre

1-8 LE RISQUE DE NON-CONFORMITE

La gestion des risques de non-conformité est assurée par la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité, rattachée directement au Directeur Général.

Sous l'impulsion du Groupe des Caisses d'Epargne et par l'intermédiaire de la Financière Océor, la Banque de la Réunion s'est engagée dans la création d'une Direction de la Conformité selon les normes du Groupe. Cette direction est placée sous l'autorité immédiate du Directeur Général de la Banque de la Réunion. Dès décembre 2004 et après obtention de l'agrément de la CNCE, une personne assure la direction des Contrôles Permanents et de la Conformité.

La Direction de la Conformité a à répondre des diligences et des résultats de ses contrôles dans les domaines suivants :

- Déploiement des normes de conformité, organisation et suivi des contrôles permanents de premier et second niveaux relatifs aux risques de non-conformité,
- Mise en place et suivi de l'application des règles de déontologie professionnelle,
- Conformité des services d'investissement dans tous les établissements agréés en qualité de prestataire de services d'investissement,
- Déontologie et sécurité financière : prévention du blanchiment, du financement du terrorisme, de la corruption et des fraudes.

Il est à noter que le positionnement hiérarchique, le périmètre des activités de la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité sont strictement calés sur les directives émises tant par le Groupe des Caisses d'Epargne que par la Financière Océor.

La Direction de la Conformité est dotée de 2 ETP qui se répartissent de la manière suivante :

- Le Directeur de la Conformité
- Le Contrôleur dédié à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

La participation au Comité d'Audit est fonction des communications de la direction et dépend de son ordre du jour. Par ailleurs, la Direction de la Conformité participe à des comités plus thématiques : Comité de la qualité, Comité de rédaction des conventions de compte, ...

Les référentiels

A l'instar de la Financière Océor, la Banque de la Réunion s'est dotée de trois chartes qui complètent celles qui existent déjà (Charte d'Audit Interne, Charte relative à la Sécurité du Système d'information...) :

- Charte de la Conformité ;
- Charte de Déontologie ;
- Charte du Comité de Cohérence des Contrôles Internes.

Faits significatifs de l'exercice 2008

L'activité de la Direction des Contrôles Permanents et de la Conformité au cours du premier semestre 2008 se caractérise par les éléments suivants :

- Le Comité de Cohérence des Contrôles Internes s'est réuni 4 fois depuis le début de l'exercice;
- La mise en place d'un nouvel outil qui vise à détecter des opérations de fraude ou de cavalerie. Cet outil complète l'analyse comportementale de la clientèle avec le « PROFILING » ;
- Par ailleurs, la DCPC a été fortement impliquée dans les travaux liés à la convergence des méthodes et des procédures au sein de la Financière Océor.

Il convient de noter que le projet « convergence » vise à mettre en place un système d'information, des processus et procédures ainsi d'un un plan de comptes identiques pour toutes les filiales outre-mer de la Financière Océor.

III COMPTES CONSOLIDES RESUMES AU 30 JUIN 2008

1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2008	31/12/2007
Produits d'Intérêts et assimilés	4.1	62 763	117 389
Charges d'Intérêts et assimilées	4.1	-37 684	-57 271
Commissions (produits)	4.2	21 394	43 457
Commissions (charges)	4.2	-5 055	-9 628
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	204	464
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	12 936	998
Produits des autres activités	4.5	2 465	5 633
Charges des autres activités	4.5	-957	-3 080
Produit net bancaire		56 066	97 962
Charges générales d'exploitation	4.6	-28 539	-51 289
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-2 395	-4 865
Résultat brut d'exploitation		25 132	41 808
Coût du risque	4.7.1	-6 502	-16 022
Résultat d'exploitation		18 630	25 786
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence			16
Gains ou pertes sur autres actifs		422	-281
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		19 052	25 521
Impôts sur le résultat	4.8.1	-2 997	-9 003
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		16 055	16 518
Intérêts minoritaires		-42	412
RESULTAT NET part du Groupe		16 013	16 930

2 Bilan consolidé

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2008	31/12/2007
Caisse, Banques centrales, C.C.P.		45 471	31 330
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2	15 324	17 292
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.4.1	256 291	306 188
Prêts et créances sur la clientèle	5.5.1	2 067 054	2 084 395
Actifs d'impôts courants et actifs d'impôts différés		10 984	15 329
Comptes de régularisation et actifs divers		42 317	64 838
Actifs non courant destinés à être cédés		3 726	
Parts dans les entreprises Mises en équivalence			3 643
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles		22 696	23 114
Immobilisations incorporelles		4 833	4 726
Ecart d'acquisition			
TOTAL ACTIF		2 468 696	2 550 855

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2008	31/12/2007
Banques centrales, C.C.P.		72	
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit	5.4.1	825 180	905 646
Dettes envers la clientèle	5.5.2	1 128 198	1 162 841
Dettes représentées par un titre	5.7	168 249	140 073
Passifs d'impôts courants et passifs d'impôts différés		3 375	9 121
Comptes de régularisation et passifs divers		79 350	79 376
Provisions	5.9	10 119	9 906
Dettes subordonnées	5.8	46 427	49 033
Capitaux propres		207 726	194 859
<i>Capitaux propres part du groupe</i>			
Capital et réserves liées		117 414	101 731
Réserves consolidées		69 314	70 345
Résultat de l'exercice		16 013	16 930
Sous total		202 741	189 006
Gains/pertes latents ou différés		2 446	3 356
Sous total Capitaux propres Part du Groupe		205 187	192 362
<i>Intérêts minoritaires</i>		2 539	2 497
TOTAL PASSIF		2 468 696	2 550 855

3 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital et primes liées			Réserves consolidées	Gains / pertes latents ou différés (nets d'IS)			Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves		Réserves de conversion	Variation de valeurs des instruments financiers					
						Variation juste valeur sur actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007 après affectation du résultat	59 194	27 550	76 114	11 403	-573	2 795		176 483	2 909	179 392	
Augmentation du capital	2 645	12 342						14 987		14 987	
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions											
Distribution 2007 au titre du résultat 2006			-17 188					-17 188		-17 188	
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 645	12 342	-17 188					-2 201		-2 201	
Variations des valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les capitaux propres						632		632		632	
Variations des valeurs des instruments financiers et immobilisations rapportées au résultat						31		31		31	
Résultat semestriel 2007							8 360	8 360	-110	8 250	
Sous-total						663	8 360	9 023	-110	8 913	
Effets des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires											
Changement de méthodes comptables											
Quote part des variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence					22			22		22	
Autres variations			-2 660	2 621				-39		-39	
Capitaux propres au 30 juin 2007	61 839	39 891	56 266	14 024	-551	3 458	8 360	183 288	2 799	186 087	
Capitaux propres au 1er janvier 2008 après affectation du résultat	61 839	39 891	73 198	14 081	-434	3 790		192 365	2 497	194 862	
Augmentation du capital	3 596	12 088						15 684		15 684	
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions											
Distribution 2008 au titre du résultat 2007			-17 509					-17 509		-17 509	
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 596	12 088	-17 509					-1 825		-1 825	
Variations des valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les capitaux propres						-663		-663		-663	
Variations des valeurs des instruments financiers et immobilisations rapportées au résultat											
Résultat semestriel 2008							16 013	16 013	42	16 055	
Sous-total						-663	16 013	15 350	42	15 392	
Effets des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires							0	0		0	
Changement de méthodes comptables											
Quote part des variations des capitaux propres des sociétés mises en équivalence					-456	434		-703		-703	
Autres variations											
Capitaux propres au 30 juin 2008	65 435	51 979	55 689	13 625		2 446	16 013	205 187	2 539	207 726	

4 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance et d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles, les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente ».

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Résultat avant impôts	19 052	12 144
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 393	2 431
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	5 248	5 159
+/- Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	36
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-13 336	-808
+/- (produits)/ charges des activités de financement	1 191	23
+/- Autres mouvements (ou flux sans décaissement de trésorerie)	24 601	9 037
=Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	20 097	15 878
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-55 561	69 392
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-24 515	-97 989
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	27 867	-15 908
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	-1 637	-10 566
Impôts versés	-1 607	1 431
=Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-55 453	-53 640
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-16 304	-25 618
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	13 089	870
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 660	-1 393
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	11 429	-523
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 825	-2 201
+/- Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-3 797	45 000
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-5 622	42 799
Effet net de la variation des taux de change (D)	0	0
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-10 497	16 658
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-16 304	-25 618
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	11 429	-523
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-5 622	42 799
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	36 309	4 122
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	31 330	30 390
Comptes et prêts sur emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif et passif)	4 979	-26 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	25 812	20 780
Caisse, banques centrales, CCP (actif et passif)	45 399	40 760
Comptes et prêts sur emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif et passif)	-19 587	-19 980
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-10 497	16 658

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	30/06/2008		30/06/2007	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	15 084		15 528	
Banques centrales et CCP	30 387	72	25 232	
Sous total	45 471	72	40 760	
Solde à vue des établissements de crédit	5 706	25 293	7 638	27 618
Solde net de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25 812		20 780	

Notes annexes aux comptes semestriels résumés

Note 1 – Cadre juridique et financier – Faits caractéristiques du semestre et événements postérieurs à la clôture

- 1.1 – Cadre juridique
- 1.2 – Système de garantie
- 1.3 – Faits caractéristiques du semestre
- 1.4 – Conséquences de la crise financière
- 1.5 – Evènements postérieurs à la clôture

Note 2 – Principes d'élaboration des comptes consolidés semestriels résumés

- 2.1 – Périmètre de consolidation
- 2.2 – Présentation des états financiers et date de clôture
- 2.3 – Information sur les règles et principes comptables
- 2.4 – Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Note 3 – Informations sectorielles

Note 4 – Notes relatives au compte de résultat

- 4.1 – Intérêts, produits et charges assimilés
- 4.2 – Commissions
- 4.3 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
- 4.4 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente
- 4.5 – Produits et charges des autres activités
- 4.6 – Charges générales d'exploitation
- 4.7 – Risque de crédit
- 4.8 – Impôt sur le résultat

Note 5 – Notes relatives au bilan

- 5.1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 5.2 – Actifs financiers disponibles à la vente
- 5.3 – Juste valeur des actifs et passifs financiers
- 5.4 – Créances et dettes envers les établissements de crédit
- 5.5 – Créances et dettes envers la clientèle
- 5.6 – Ecarts d'acquisition
- 5.7– Dettes représentées par un titre
- 5.8– Dettes subordonnées
- 5.9 – Provisions

Note 6 – Evolution du périmètre de consolidation

Note 1 – Cadre juridique et financier – Faits caractéristiques du semestre et événements postérieurs à la clôture

1.1 – Cadre juridique

La Banque de la Réunion est une société anonyme dotée du statut de banque. A ce titre, elle est régie par la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit et par la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 relative à la modernisation des activités financières, ainsi que par les textes pris pour leur application.

La législation commerciale, notamment les dispositions relatives aux sociétés anonymes de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 modifiée, est applicable à la Banque de la Réunion pour autant qu'elle soit compatible avec les dispositions des lois énumérées ci-dessus.

Elle est filiale à 87,66% de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE) par l'intermédiaire de la holding la société Financière Océor.

Les opérations de la Banque de la Réunion et de ses filiales couvrent pour l'essentiel les activités de banque de détail (financement des particuliers, des professionnels, des entreprises et des collectivités publiques, activités d'assurance vie et dommages) et d'opérations de crédit-bail.

Ainsi l'activité de la banque s'articule autour des points suivants :

- Collecte des ressources sous forme de dépôts ou d'épargne,
- Distribution de crédit aux particuliers, professionnels et entreprises,
- Activités de services avec la monétique, la télé transmission,
- Activité de gestion patrimoniale,
- Affacturage,
- Epargne salariale.

Filiales

Est rattachée à la Banque de la Réunion une filiale qui constitue une unité distincte avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Banque de la Réunion et ceux de sa filiale :

Océor Lease Réunion (anciennement Slibail Réunion) est une société financière spécialisée dans la mise en place et la gestion des financements locatifs : crédit-bail, locations avec options d'achat, locations financières et crédit-bail immobilier. Après la cession d'une partie de ses titres au cours de l'exercice 2005, la Banque de la Réunion détient désormais, depuis le 31 décembre 2005, 64,97% du capital de cette société (contre 99,96% au 31 décembre 2004) dont le total bilan s'élève à 268 123 milliers d'euros au 30 juin 2008 et qui affiche un résultat net de 218 milliers d'euros.

1.2 – Système de garantie

En application des dispositions de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier complétées par celles de l'article L. 512-96 du Code monétaire et financier, la CNCE en tant qu'organe central, a organisé le système de garantie et de solidarité au sein du Groupe Caisse d'Épargne pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacune de ses composantes. Le champ de couverture de ce système de garantie recouvre non seulement les Caisses d'Épargne qui sont affiliées de droit à la CNCE en vertu de l'article L. 512-95 du Code monétaire et financier, mais également les établissements de crédit de droit français qui sont affiliés à la CNCE sur décision de celle-ci conformément aux articles R 512-57 et R 512-58 du Code monétaire et financier. Mais plus globalement, le système de garantie couvre toutes les entités du Groupe en vertu du principe de responsabilité fondée sur les liens d'actionariat.

1.3 – Faits caractéristiques du semestre

- Au cours de ce premier semestre, des opérations non récurrentes ont impacté de façon significative le PNB pour un montant net de + 8,9 M€ dont une plus-value de cession sur titre de participation s'élevant à 12,7M€.

- Suite à la décision de l'assemblée générale du 15/05/2008 d'offrir à chaque actionnaire une option de paiement du dividende en actions à hauteur de 100 %, 87 035 actions nouvelles ont été émises, portant le total d'actions à 1 583 574. De ce fait, les fonds propres ont augmenté de 15 M€ et ont été de plus renforcés par la mise en place d'un prêt subordonné de 45 M€.

- Un mouvement social à base de revendications salariales, a perturbé le fonctionnement de la banque durant près de 3 semaines au cours du mois d'avril et de mai. Ce mouvement social a eu des répercussions sur l'activité commerciale et les frais de gestion du semestre.

1.4 – Conséquences de la crise financière

En réponse à la crise financière, le Forum de Stabilité Financière (FSF) a formulé, dans son rapport du 7 avril 2008, des recommandations en matière de transparence qui visent à améliorer l'information financière relative à certaines expositions à risque. Ces recommandations s'appuient sur les travaux du Groupe des « Senior Supervisors » qui a identifié les meilleures pratiques en matière de transparence à partir des communications financières émises par les banques internationales.

Dans ce contexte, la Banque de la Réunion indique qu'elle n'a pas d'exposition directe ou indirecte significative au marché des « subprimes » et ne détient pas, pour des volumes significatifs, d'autres actifs susceptibles d'être affectés par la crise financière.

1.5 – Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 – Principes d'élaboration des comptes consolidés semestriels

2.1 –Périmètre de consolidation

Les états financiers du Groupe Banque de la Réunion incluent les comptes de toutes ses filiales et participations contrôlées ou sous influence notable, dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

2.2 –Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la Recommandation n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2008 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque de la Réunion. Le conseil d'administration en date du 26 août 2008 a arrêté les comptes du Groupe Banque de la Réunion.

2.3 – Information sur les règles et principes comptables

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi ses comptes consolidés au titre du 1^{er} semestre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture³

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles utilisées et décrites dans les états financiers annuels du Groupe au 31 décembre 2007. Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2008 a été préparé conformément à la norme IAS 34, « Information financière intermédiaire ».

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » relative à l'information sectorielle, adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2007 et applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'information sectorielle continue donc d'être définie par la norme IAS 14.

L'interprétation IFRIC 11, « Actions propres et transactions intra-groupes », applicable au 1er janvier 2008, n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés semestriel du Groupe.

Les interprétations suivantes n'ont pas encore été adoptées au niveau européen :

- IFRIC 12, « Concessions »,
- IFRIC 13, « Programme de fidélisation des clients »,
- IFRIC 14, « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».

Aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe n'est attendu de l'application de ces interprétations.

Les comptes semestriels résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 du Groupe et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe sont reproduites dans ces comptes semestriels.

Les principes de détermination de la juste valeur des instruments inscrits à la juste valeur au bilan sont décrits dans la note 4.2.5 de l'annexe aux états financiers annuels 2007.

2.4 – Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc.

Les évaluations suivantes nécessitent la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- l'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques d'évaluation qui dans certains cas intègrent des paramètres jugés non observables ;
- l'évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti et pour lesquels une juste valeur est demandée en annexe ;
- les évaluations opérées au titre du risque de crédit : les provisions sur une base individuelle sont estimées sur base actualisée en fonction d'un certain nombre de paramètres (estimation

³ Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

d'un échéancier de recouvrement par exemple) ou de facteurs économiques. Les provisions calculées sur la base de portefeuille font appel en particulier à des estimations de probabilité de défaillance et généralement au jugement d'experts ;

- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires. Les taux de rendement des actifs en couverture des engagements sociaux sont également fondés sur des estimations ;
- l'évaluation des provisions fait également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- l'évaluation de la provision épargne logement utilise des hypothèses d'évolution des comportements des clients et des paramètres de marché, fondés sur des observations historiques ne préjugant pas nécessairement de l'avenir ;
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition intègrent par construction un certain nombre d'hypothèses (estimation des flux futurs de trésorerie, projection à l'infini des flux de l'année terminale sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue, actualisation des flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné).

Note 3 – Informations sectorielles

À l'exception de Oceor Lease Réunion, qui représente un poids non significatif dans l'ensemble consolidé (moins de 5% du PNB de l'ensemble consolidé), la Banque de la Réunion réalise l'essentiel de son activité, directement ou indirectement, dans le secteur de la banque de détail en France.

Les activités d'Océor Lease Réunion ne sont que le prolongement dans des structures juridiques spécifiques des activités traditionnelles de la Banque de la Réunion.

Parmi les secteurs suivants :

- Banque de proximité en France
- Services Financiers Spécialisés (promotion immobilière, crédit-bail,...)
- Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée
- Banque de Financement et d'Investissement
- Banque de détail à l'étranger
- Gestion pour compte propre et divers

Aucun ne représente plus de 10% de l'ensemble consolidé en dehors de la banque de proximité en France.

Note 4 – Notes relatives au compte de résultat

4.1 – Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros)	30/06/2008			30/06/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Portefeuille des actifs disponibles à la vente				4		4
Intérêts sur titres à revenu fixe				4		4
Intérêts sur prêts						
Opérations interbancaires	8 890	-24 277	-15 387	3 816	-15 851	-12 035
Opérations avec la clientèle	49 259	-7 677	41 582	47 073	-6 663	40 410
Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial), opérations de pension et engagements	47 953	-2 686	45 267	45 494	-1 834	43 660
Intérêts sur prêts et comptes à terme à régime spécial	1 306	-4 991	-3 685	1 579	-4 829	-3 250
Opérations de location financement	4 614		4 614	5 968		5 968
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance						
Intérêts sur titres à revenu fixe						
Intérêts sur prêts						
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		-5 730	-5 730		-2 762	-2 762
Charges sur certificat de dépôt et autres titres		-4 539	-4 539		-2 739	-2 739
Charges sur emprunts obligataires						
Charges sur emprunts participatifs et subordonnés		-1 191	-1 191		-23	-23
Autres						
Dérivés de couverture						
Intérêts des dérivés de couverture de FVH						
Intérêts des dérivés de CFH						
Intérêts sur créances dépréciées						
TOTAL DES INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES	62 763	-37 684	25 079	56 861	-25 276	31 585

4.2 – Commissions

(En milliers d'euros)	30/06/2008			30/06/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie	3	-70	-67	4	-32	-28
Commissions sur opérations avec la clientèle	13 284	-98	13 186	11 873		11 873
Commissions sur prestation de services financiers	549	-1 223	-674	734	-2 088	-1 354
Commissions sur vente de produits d'assurance-vie	1 579		1 579	2 158		2 158
Commissions sur moyens de paiement	3 411	-3 046	365	3 459	-3 263	196
Commissions sur opérations sur titres	373	-119	254	628	-195	433
Commissions sur activités de fiducie	110		110			
Commissions sur opérations de change et d'arbitrage	247		247	243		243
Commissions sur opérations de hors-bilan	1 283	-499	784	1 112	-218	894
Autres commissions	555		555	699		699
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES	21 394	-5 055	16 339	20 910	-5 796	15 114

4.3 – Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Résultat sur instruments financiers (non dérivés) de transaction		
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur sur option		
Résultat sur instruments dérivés de transaction		
Résultat des opérations de couverture		
<i>Variation de juste valeur de l'instrument de couverture</i>		
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>		
Résultat sur opérations de change	204	164
TOTAL GAINS/PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	204	164

4.4 – Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Titres à revenu fixe		
Résultats de cession		
Actions et autres titres à revenu variable	12 936	870
Résultats de cession	12 748	
Dividendes reçus	188	870
Pertes de valeur		
Prêts disponibles à la vente		
Résultats de cession		
Autres		
TOTAL GAINS/PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	12 936	870

4.5 – Produits et charges des autres activités

(En milliers d'euros)	30/06/2008			30/06/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession d'immeubles de placement						
Dotations et reprise d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement						
Revenus et charges sur immeubles de placement						
Total des produits et charges sur immeubles de placement						
Résultats de cession						
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation d'actifs						
Autres produits et charges						
Total des opérations de location-opérationnelle						
Quote part réalisée sur opérations faites en commun						
Charges refacturées, produits rétrocedés	911		911	47		47
Autres produits et charges divers d'exploitation	1 528	-957	571	682	-61	621
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	26		26		-258	-258
Autres produits d'exploitation bancaire	2 465	-957	1 508	729	-319	410
TOTAL	2 465	-957	1 508	729	-319	410

4.6 – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Total Frais de personnel	-16 365	-14 591
Impôts et taxes	-1 183	-1 067
Services extérieurs et autres charges	-10 991	-9 953
Total Autres frais administratifs	-12 174	-11 020
TOTAL CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-28 539	-25 611

4.7 – Risque de crédit

4.7.1 – Coût du risque

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	-9 021	-11 155
Autres actifs financiers		-157
Engagements		
Dotations sur dépréciations	-9 021	-11 312
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	2 655	4 796
Autres actifs financiers		
Engagement par signature		
Reprises sur dépréciations	2 655	4 796
Pertes sur créances irrécouvrables	-482	-1 401
Récupérations sur créances amorties	346	33
Pertes et récupérations	-136	-1 368
COÛT DU RISQUE	-6 502	-7 884

4.7.2 – Dépréciations et provisions sur risque de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres variations*	30/06/2008
Opérations interbancaires						
Opérations clientèle	-98 962	-9 021	3 983	3	-2 377	-106 394
<i>Sur base individuelle</i>	-87 155	-8 162	3 322	3	-2 560	-94 552
<i>Sur base de portefeuilles</i>	-5 435	-182				-5 617
<i>Sur opérations de location financement</i>	-6 392	-677	661		183	-6 225
Autres actifs financiers	-1 852					-1 852
Actifs divers	-264					-264
Actifs financiers disponibles à la vente	-1 588					-1 588
Avances aux GIE fiscaux						
Dépréciations déduites de l'actif	-100 834	-9 021	3 983	3	-2 377	-108 246
Engagements par signature						
Provisions inscrites au passif						
TOTAL DEPRECIATIONS POUR RISQUE DE CREDIT	-100 834	-9 021	3 983	3	-2 377	-108 246

(*) dont variation de change, variation de périmètre

4.8 – Impôt sur le résultat

4.8.1 – Composante du poste « Impôt sur le résultat »

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Charge (produit) d'impôt exigible	1 006	278
Charge d'impôt sur opérations défiscalisantes	2 479	3 574
Charge (produit) d'impôt différé	-488	105
Avantage résultant d'un crédit d'impôt réduisant la charge d'impôt exigible		-71
Autres		7
CHARGE (PRODUIT) D'IMPOT COMPTABILISEE	2 997	3 894

4.8.2 – Explication de l'impôt comptabilisé

(En milliers d'euros)	30/06/2008	30/06/2007
Résultat net part du groupe	16 013	8 360
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition		
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	42	-110
Quote part de résultat des entreprises mises en équivalence		36
Charge (produit) d'impôt	2 997	3 894
Résultat comptable avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition (A)	19 053	12 179
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43%	34,43%
Charge (produit) d'impôt théorique aux taux en vigueur en France (A*B)	6 560	4 193
Effet de la variation des impôts différés actifs		
Effet des différences permanentes	-6 199	-621
Effet des opérations imposées à taux réduit		
Effet des taux d'imposition étrangers		
Impôts différés actifs non reconnus		
Autres éléments	2 637	321
Charge (produit) d'impôt comptabilisée	2 997	3 894
Taux effectif d'impôt (charge/produit d'impôt comptabilisé rapporté au résultat taxable)	15,73%	31,97%

Note 5 – Notes relatives au bilan

5.1 – Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5.1.1 – Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers valorisés en juste valeur sur option concernent en particulier des actifs comprenant des dérivés incorporés comme certains contrats de prêts structurés aux collectivités locales, des obligations couvertes par un swap structuré non désigné comme instrument de couverture, ou encore des titres adossés à des dettes comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Le Groupe Banque de la Réunion n'a pas de tel actif.

5.1.2 – Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le Groupe Banque de la Réunion n'a pas de tel passif.

5.2 – Actifs financiers disponibles à la vente

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées Obligations TCN et titres du marché interbancaire		
Titres à revenu fixe		
Prêts aux établissements de crédit Prêts à la clientèle		
Prêts		
Actions et autres titres à revenu variable	16 346	18 316
Créances douteuses	566	564
MONTANT BRUT DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	16 912	18 880
Dépréciation	-1 588	-1 588
MONTANT NET DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	15 324	17 292

5.3 – Juste valeur des actifs et passifs financiers

(En milliers d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans états financiers	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Montant de juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
ACTIF						
Actifs financiers détenus à des fins de transaction						
résultat						
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	15 324	15 324	1 691	13 633	13 633	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	256 291	256 291		256 291	256 291	
Prêts et créances sur la clientèle	2 067 054	2 262 385		2 262 385	2 262 385	
Actifs détenus jusqu'à leur échéance						
PASSIF						
Passifs financiers détenus à des fins de transaction						
résultat						
Instruments dérivés de couverture						
Dettes envers les établissements de crédit	825 180	825 180		825 180	825 180	
Dettes envers la clientèle	1 128 198	1 137 998		1 137 998	1 137 998	
Dettes représentées par un titre	168 249	168 249	168 249			
Dettes subordonnées	46 427	46 427	45 027	1 400	1 400	

Les principaux instruments valorisés à partir d'un modèle interne alimenté par des données non observables sont des instruments structurés destinés à la clientèle. Le compte de résultat au 30/06/2008 n'a pas enregistré de variation de juste valeur déterminée à partir de données non observables. Par ailleurs, l'essentiel des dérivés simples ou structurés (généralement négociés avec Natixis) sont des produits dont la juste valeur est déterminée à partir d'un modèle interne basé sur des données non observables.

5.4 – Créances et dettes envers les établissements de crédit

5.4.1 – Prêts et créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires débiteurs Comptes et prêts au jour le jour Opérations de pension	5 726	7 404
Créances à vue sur les établissements de crédit	5 726	7 404
Comptes et prêts à terme Opérations de pension Prêts subordonnés et prêts participatifs	250 565	298 727
Créances à terme sur les établissements de crédit	250 565	298 727
Opérations de location financement Titres assimilés à des prêts et créances Autres Créances Créances douteuses		57 57
MONTANT BRUT DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	256 291	306 188
Dépréciation		
MONTANT NET DES PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	256 291	306 188

La ligne « Dépréciation » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuilles.

5.4.2 – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Comptes à vue des établissements de crédit Dettes rattachées	25 300 20	2 390 35
Dettes à vue envers les établissements de crédit	25 320	2 425
Emprunts et comptes à terme Opérations de pension Dettes rattachées	788 530 11 330	892 845 10 376
Dettes à terme envers les établissements de crédit	799 860	903 221
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	825 180	905 646

5.5 – Créances et dettes envers la clientèle

5.5.1 – Prêts et créances sur la clientèle

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires débiteurs	120 914	123 577
Prêts à la clientèle financière		
Crédits de trésorerie	456 323	463 343
Crédits à l'équipement	558 086	599 324
Crédits au logement	617 009	614 899
Crédits à l'exportation		
Autres crédits	24 480	17 336
Opérations de pension		
Prêts subordonnés		
Autres concours à la clientèle	1 655 898	1 694 902
Opérations de location financement	222 008	213 005
Créances sur activités d'assurance		
Titres assimilés à des prêts et créances	99	97
Sous-total Autres Créances	222 107	213 102
Créances douteuses	174 529	151 796
MONTANT BRUT DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 173 448	2 183 377
Dépréciation	-106 394	-98 982
MONTANT NET DES PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	2 067 054	2 084 395

La ligne « Dépréciation » comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuilles.

5.5.2 – Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	654 884	695 228
à vue	11 270	15 927
à terme	95 234	81 620
dettes rattachées	1 156	1 259
Autres comptes à vue et comptes à terme	107 660	98 806
Livret A		
Livret jeune	3 426	3 383
Livret B	162 748	161 549
PEL	94 947	97 356
CEL	43 118	43 066
Codevi	45 544	42 866
Pep	9 743	10 276
Autres	1 279	1 114
dettes rattachées	4 849	9 197
Comptes d'épargne à régime spécial	365 654	368 807
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	1 128 198	1 162 841

5.6 – Ecart d'acquisition

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Valeur brute à l'ouverture	308	469
Valeur nette à l'ouverture	308	469
Acquisitions		
Cessions	-308	-161
Ecarts de conversion		
Autres variations		
Valeur brute à la clôture	0	308
Cumul des pertes de valeur à la clôture		
Valeur nette à la clôture	0	308

Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(En milliers d'euros)	Valeur nette comptable	
	30/06/2008	31/12/2007
Banque des Mascareignes	0	308
TOTAL		

5.7 – Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	30/06/2008	31/12/2007
Bons de caisse et Bons d'épargne	3 655	3 909
TMI, TCN et certificats de dépôts	164 594	136 164
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL DES DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	168 249	140 073

5.8 – Dettes subordonnées

(En milliers d'euros)	Date échéance	30/06/2008	31/12/2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	27-juin-2017	45 027	45 033
Dettes subordonnées à durée indéterminée		1 400	4 000
Dettes super subordonnées à durée indéterminée			
Dépôts à caractère mutuel			
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES		46 427	49 033

La Financière Océor a accordé un prêt subordonné remboursable à la Banque de la Réunion, pris en compte dans le calcul des fonds propres prudentiels au titre de l'article 4.d du règlement n° 90-02 du CRBF.

5.9 – Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux et les risques sur les produits d'Epargne Logement.

(En milliers d'euros)	31/12/2007	Dotations	Reprises	Utilisations	Autres mouvements*	30/06/2008
Engagements sociaux	3 807	217	-4			4 020
Autres provisions	6 099	26	-26			6 099
Provisions PEL / CEL	2 150	26				2 176
Engagement par signature						
Provisions pour risques sur opérations de promotion immobilière						
Provision pour restructuration						
Provisions pour litiges	3 084		-26			3 058
Autres provisions	865					865
TOTAL DES PROVISIONS	9 906	243	-30			10 119

*dont variations de périmètre et variations des parités monétaires

Note 6 – Evolution du périmètre de consolidation

Banque des Mascareignes : le solde de notre participation devant être cédé au cours du deuxième semestre 2008, nous a amené à remonter cette ligne en actifs disponibles à la vente et par conséquent à la sortir du périmètre de consolidation.

Compte tenu de l'impact non significatif de la déconsolidation de cette participation, il n'a pas été jugé opportun d'insérer une information pro-forma sur les comptes 2007.

(en %)	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 30/06/2008	30/06/2008		31/12/2007		31/12/2006	
			Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Banque des Mascareignes (anciennement Mascareignes International)	Ile Maurice	NON	18,19%	18,19%	18,19%	18,19%	27,70%	27,70%
Oceor Lease Réunion (ex Slibail Réunion)	Réunion	IG	64,97%	64,97%	64,97%	64,97%	64,97%	64,97%

IV- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BANQUE DE LA REUNION S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

(Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE cedex

KPMG Audit
Immeuble « Le Palatin »
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

(Période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008)

Aux Actionnaires
BANQUE DE LA REUNION S.A.
27, rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis de la Réunion Cedex 9

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Banque de la Réunion S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Les comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 août 2008

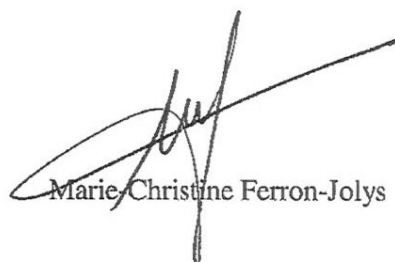
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Guy Flury

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Marie-Christine Ferron-Jolys